



Fondation canadienne pour l'innovation
Canada Foundation for Innovation

Rapport annuel 1999-2000



Fondation canadienne
pour l'innovation





Fondation canadienne pour l'innovation
Canada Foundation for Innovation

350 rue Albert, C.P. 77, Ottawa ON K1R 1A4 Tél.: (613) 947-6496 Téléc.: (613) 943-0923 www.innovation.ca
ISBN 0-9684184-2-2 Cat. No. CFI-6/2000 Octobre 2000



Table des matières

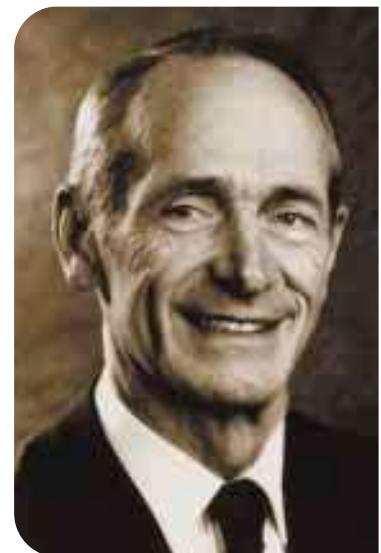
Message du président du conseil	1
Message du président-directeur général	3
Conseil d'administration, membres, comités et cadres	5
Revue de l'année	7
Les Canadiens pourront profiter des retombées de ces travaux	12
Des processus efficaces	13
Recruter des experts	14
Assurer une évaluation rigoureuse et l'imputabilité	14
Célébrer l'innovation canadienne	15
Un regard sur l'avenir	17
Affirmer le leadership canadien en recherche	19
Responsabilité en matière d'information financière	24
États financiers	25

Message du président du conseil



Le financement de la recherche est plus qu'un acte de foi. Il doit se fonder sur la conviction que la meilleure façon d'assurer l'avancement du savoir et sa mise en application est d'investir dans les personnes les plus compétentes et les plus prometteuses. Depuis sa création en 1997, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a investi 464,5 millions de dollars dans 683 projets réunissant des milliers de chercheurs répartis dans 77 établissements partout au pays. L'an dernier, 260 projets ont été approuvés, ce qui représente un investissement de 267 millions de dollars. Dans chaque cas, la contribution de la FCI correspondait à 40 pour cent du coût du projet, la différence provenant de partenaires de financement tels que des organismes provinciaux, le secteur privé ou des organismes sans but lucratif. Les partenariats établis par les établissements dans le contexte de leurs projets ont été d'une importance cruciale non seulement pour lever des fonds de contrepartie, mais également pour aider les chercheurs et les établissements à élaborer des propositions davantage innovatrices et de grande qualité.

Le conseil de la FCI désire exprimer sa gratitude au gouvernement fédéral pour son vote de confiance à l'égard de sa raison d'être, qui s'est reflété par une affectation supplémentaire de 900 millions de dollars et la prolongation de son mandat jusqu'en 2005. Les contributions de 1,9 milliard de dollars du gouvernement fédéral au cours des trois dernières années, et les intérêts accumulés, se traduiront par un investissement



John R. Evans

de 5,5 milliards de dollars en vue de renouveler les infrastructures de recherche des établissements partout au Canada. Ces investissements importants entraînent toutefois des attentes plus élevées chez la communauté de recherche et le public.

Le renouvellement de l'appui fédéral est un hommage au travail extraordinaire effectué par le personnel réduit de la FCI en vue d'assurer l'évaluation rigoureuse d'un nombre croissant de propositions. L'efficacité et la crédibilité de ce processus sont attribuables aux nombreux bénévoles indépendants et impartiaux qui sont convaincus de l'importance fondamentale de la recherche pour le futur mieux-être des Canadiens et Canadiennes. Le personnel et les bénévoles prennent très au sérieux leur responsabilité en vue d'assurer l'équité, la transparence et l'efficacité du processus d'évaluation. Au nom du conseil, je désire les remercier pour le travail remarquable effectué au cours de la dernière année.

L'obtention de ressources supplémentaires et les nouvelles circonstances entourant une communauté de recherche revitalisée au Canada représentent un défi constant. Dans ce contexte, la FCI doit poursuivre son évolution en qualité d'organisme toujours plus efficace afin de promouvoir l'innovation au Canada au cours de son mandat.



John R. Evans

Message du président-directeur général



J'ai le grand plaisir de vous informer que la FCI a maintenant octroyé la moitié de son budget initial à des établissements et chercheurs partout au pays. À la fin de l'exercice 1999-2000, la Fondation avait investi 464,5 millions de dollars, une somme qui témoigne du dévouement de nombreuses personnes, et particulièrement des responsables de la recherche dans les établissements et des chercheurs qui ont fait preuve d'imagination, de créativité et d'initiative pour relever le défi lancé par la Fondation.

Le défi consiste à aider à bâtir un Canada plus innovateur : un pays dont la fondation économique, à l'aube du 21^e siècle, s'appuie davantage sur le savoir. Il ne s'agit pas seulement d'assembler l'équipement ou les installations qui servent d'assise à cette nouvelle activité—c'est d'abord et avant tout une question d'appui aux personnes. La FCI a pour mission d'aider à créer les conditions favorables à la réussite des chercheurs dans des domaines aussi diversifiés que la santé, l'environnement, la science, le génie ainsi que les sciences sociales et humaines.

Notre message a reçu un accueil favorable au sein de la communauté de recherche canadienne qui travaille de concert avec la FCI afin de créer l'un des environnements les plus passionnants au monde pour la recherche et le développement. Cet environnement a maintenant de solides racines dans les collèges, universités et hôpitaux des quatre coins du pays, sans regard à leur envergure ou emplacement. Les nouveaux talents sont encouragés et encadrés afin d'assurer que la prochaine génération de chercheurs soit en mesure de tirer parti du succès de leurs mentors.



David W. St惩ay

Les gouvernements provinciaux et les organismes du secteur privé ont également accordé leur appui aux établissements, les aidant ainsi à réaliser leurs projets d'infrastructure. De cette façon, la Fondation vient compléter le travail du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), du Conseil de recherches médicales et du Conseil de recherches en sciences humaines dont le mandat est d'appuyer les activités de recherche.

En décembre 1999, la communauté de recherche a eu l'occasion de se réunir et d'échanger dans le cadre d'*Innovation Canada : Alliances pour le nouveau millénaire*, un événement de trois jours qui s'est tenu à Ottawa. Organisé par la FCI en association avec les trois conseils subventionnaires, cet événement a été conçu dans le but de mettre en valeur le large éventail de talents en recherche et l'entrepreneuriat canadiens. Innovation Canada a accordé une attention particulière aux détails pratiques de l'innovation en tant que force dont il faut tenir compte partout—de la salle de conférence au marché. Avec plus de 600 participants de partout au pays, l'événement a permis de faire valoir l'importance d'être imputable en matière d'innovation dont les retombées et l'importance doivent être évaluées par rapport aux priorités de l'ensemble du pays. En ce qui touche la recherche, les participants ont reconnu le besoin d'assurer un processus transparent et compris par le grand public. Cette démarche devient alors naturelle lorsque les chercheurs se rendent compte de la pertinence sociale et économique à long terme de leurs travaux.

Les demandes et rapports de haute qualité qui ont continué d'affluer dans les bureaux de la FCI au cours de la dernière année ont continué de témoigner de l'engagement des chercheurs envers l'excellence. Si on considère que chaque projet exige des efforts importants de la part des candidats et que la demande a continué de croître pour atteindre environ trois fois la capacité de financement de la FCI, il est clair que le besoin en infrastructures est réel et que le concept d'innovation est repris avec enthousiasme par l'ensemble de la communauté de recherche.

Finalement, je tiens à profiter de l'occasion pour remercier sincèrement les bénévoles et le personnel qui ont contribué aux nombreux succès de la dernière année.



David W. Strangway

Conseil d'administration

Michael Smith
Titulaire de la chaire Peter Wall en biotechnologie, Université de la Colombie-Britannique

Stella Thompson
Directrice principale, Governance West inc.

Mary Anne White
Professeure-chercheure Killam en sciences des matériaux, Université Dalhousie

John R. Evans
Président

Michel Gervais
Vice-président

Lorne A. Babiuks
Directeur, Veterinary Infectious Disease Organization (VIDO), Université de la Saskatchewan

Aldée Cabana
Administrateur de compagnies

Dian Cohen
Présidente, DC Productions Limited

Bernard Coupal
Président, Gestion T2C/BIO inc. et Gestion T2C/INFO inc. (Transfert Technologies Commercialisation Capital)

Monique Frize
Professeure, Chaire CRSNG/Nortel des femmes en sciences et en génie en Ontario, Université Carleton/Université d'Ottawa

Janice Moyer
Présidente-directrice générale, AC Worldwide (Canada) inc.

Robert A. Phillips
Directeur exécutif, Institut national du cancer du Canada

Lorraine A. Babiuks

Président

David Pink
Professeur, Département de physique, Université St. Francis Xavier

Marc Renaud
Président, Conseil de recherches en sciences humaines

Gerri Sinclair
Présidente-directrice générale, NCCompass Labs inc.

John R. Evans
Président

Robert A. Phillips

Comité de régulation et de mise en candidature

Mary Anne White
Professeure-chercheure Killam en sciences des matériaux, Université Dalhousie

Stella Thompson

Directrice principale, Governance West inc.

John R. Evans
Président

Robert A. Phillips

Gerri Sinclair
Présidente-directrice générale, NCCompass Labs inc.

Membres

Jean-Bernard Robichaud

Rector, Université de Moncton

Angus A. Bruneau
Président du conseil d'administration,
Fortis inc. et Président, Air Nova

James Friesen

Professeur, titulaire de la Chaire Banting
et Best du Département de recherche
médicale de l'Université de Toronto

Robert J. Giroux

Président, Association des universités
et collèges du Canada

Arthur Hanson

Président-directeur général, Institut
international du développement durable

Dorothy Lamont

Directrice générale, Société canadienne du cancer

Monique Lefebvre

Vice-présidente, Québec et Canada Atlantique,
Communications Ericsson Canada

Julia Levy

Présidente-directrice générale et scientifique
 principale, QLT PhotoTherapeutics inc.

Judith Maxwell

Présidente, Réseaux canadiens
de recherche en politiques publiques

Edythe A. Parkinson-Marcoux

Présidente-directrice générale, Ensyn Energy

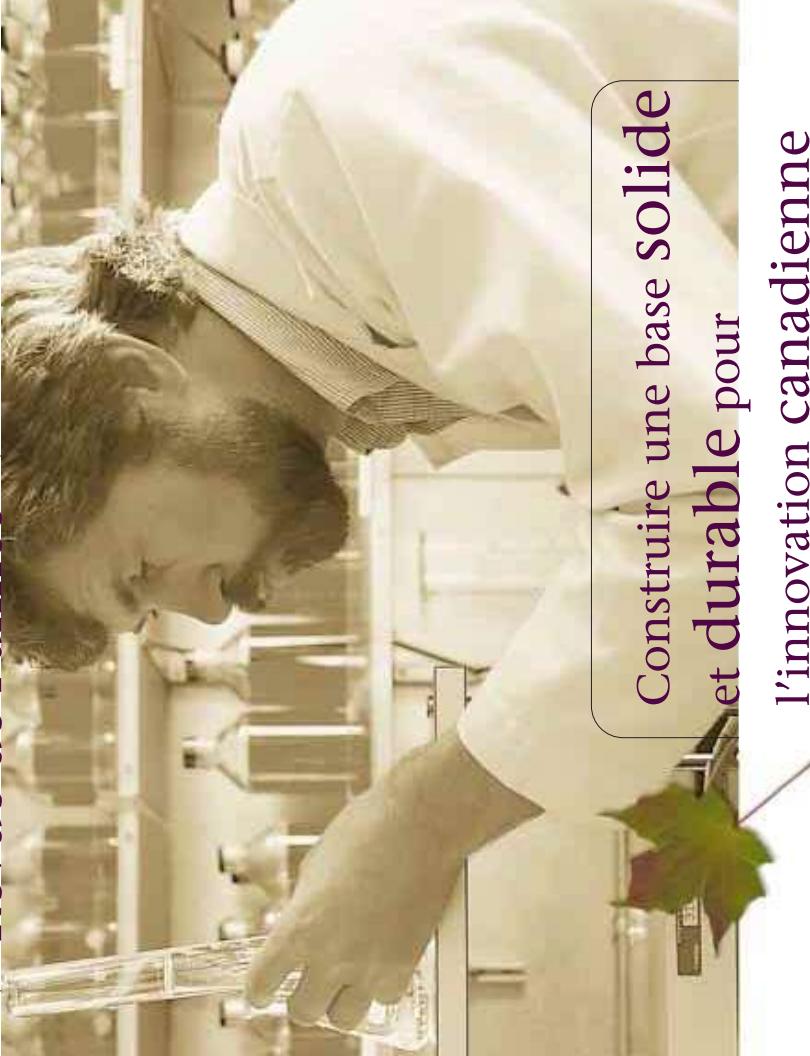
Peter J. Nicholson

Chef de la stratégie, BCE inc.

Martha Piper

Présidente et vice-chancelière,
Université de la Colombie-Britannique

Revue de l'année



Construire une base solide et durable pour l'innovation canadienne

Au cours de la deuxième année de son mandat, la FCI a continué à jouer un rôle clé pour aider les chercheurs canadiens à obtenir l'infrastructure nécessaire pour être compétitifs à l'échelle mondiale. Dans le cadre du Fonds d'innovation, plus de 225 millions de dollars ont été investis dans 46 projets dans des universités, collèges, hôpitaux et organismes de recherche à but non lucratif. De plus, des contributions totalisant 24,3 millions de dollars ont été versées à 330 nouveaux professeurs dans 32 universités canadiennes par l'entremise du Fonds de relève, permettant ainsi de lancer la carrière de ces chercheurs prometteurs.

et de leur garantir une place de choix au sein de la communauté de recherche du Canada. Les universités qui reçoivent moins d'un pour cent des subventions de recherche

La FCI investit par l'entremise de quatre fonds :

Fonds d'innovation – L'investissement de la FCI de 349 millions de dollars (124 millions de dollars en 1998-1999 et 225 millions de dollars en 1999-2000) a permis aux établissements et aux consortiums de présenter des projets pour renforcer leurs infrastructures de recherche dans les domaines identifiés dans leur plan de recherche. Cet investissement a permis d'appuyer 105 projets dans plus de deux douzaines d'établissements à l'échelle du Canada, y compris une contribution de 56,4 millions de dollars pour l'établissement du Centre de rayonnement synchrotron à l'Université de la Saskatchewan. Parmi les autres projets appuyés dans le cadre de ce concours, on compte : le Centre for Growth and Development du

B.C. Research Institute for Children's and Women's Health; une base de données de formation à distance à l'Université de l'Alberta; une installation sur les écosystèmes à l'Université du Manitoba; un nouvel équipement pour l'observatoire du mont Mégaantic au Québec qui permet aux chercheurs d'obtenir des images à haute résolution comparables à celles obtenues avec les télescopes spatiaux extra-atmosphériques; des chambres de pression à l'Université de Guelph pour étudier la croissance extra-terrestre des plantes; et un laboratoire de recherche et développement en aquaculture à l'Université Memorial de Terre-Neuve.



« ...jouer un rôle clé pour aider les chercheurs canadiens... »

La contribution financière de la FCI représente 40 pour cent du coût total d'un projet. Le reste provient de partenaires tels que les organismes provinciaux et les établissements eux-mêmes ainsi que le secteur privé et les organismes à but non lucratif, qui appuient tous le travail innovateur des chercheurs canadiens.

Fonds de relève – Ce fonds permet d'offrir à des nouveaux chercheurs les infrastructures de recherche nécessaires pour réaliser leur plein potentiel. Il aide également les établissements à recruter des professeurs-rechercheurs de haut vol dans des domaines prioritaires de recherche et de formation. Les chercheurs appuyés dans le cadre du Fonds de relève oeuvrent dans une foule de domaines et participent à une vaste gamme de projets notamment : la mise en place d'un laboratoire permettant d'avoir accès à des profils sédimentaires pour étudier les changements environnementaux au cours des siècles; des études sur les cycles de sommeil des personnes âgées; et des analyses des difficultés l'apprentissage et des troubles du développement comme la dyslexie, l'autisme et le trouble déficitaire de l'attention. Jusqu'à présent, la FCI a appuyé 868 chercheurs dans 378 projets, ce qui représente un investissement de 61,9 millions de dollars.

Fonds de développement de la recherche universitaire – Afin d'appuyer l'excellence dans tous les établissements, un fonds de 40 millions de dollars a été réservé en 1997 pour les universités recevant moins d'un pour cent des subventions octroyées aux universités canadiennes. Une fois son allocation utilisée, un établissement peut faire demande dans le cadre des Fonds d'innovation et de relève. Dans le contexte du fonds de développement de la recherche universitaire, la FCI a approuvé, l'an dernier,

Investissement cumulatif de la FCI par province Au 31 mars 2000

Province	N° de projets	Valeur des contributions (En M \$)
Colombie-Britannique	81	32,1
Alberta	58	38,7
Saskatchewan	12	10,1
Manitoba	25	7,1
Ontario	239	171,5
Québec	205	111,0
Nouveau-Brunswick	21	4,6
Nouvelle-Ecosse	32	9,2
Île-du-Prince-Édouard	1	0,2
Terre-Neuve	7	3,6
Projets nationaux *	2	76,4
Total	683	464,5

* Outils de suivi, symposiums et Projets de recherche dans les domaines «biologie» et «vétérinaire»

Repartition cumulative par domaines du mandat de la FCI Au 31 mars 2000

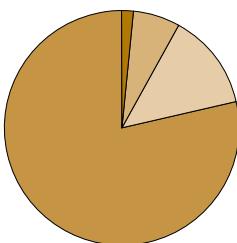
	% de fonds accordés	% de projets
Génie	14,2	21,7
Environnement	4,2	9,8
Santé	41,1	41,7
Science	24,1	26,5
Projets nationaux *	16,4	0,3
Total	1080	1159,7

Investissement cumulatif de la FCI Au 31 mars 2000

Fonds	N° de propositions soumises	N° de projets retenus	Taux de succès	Fonds demandés (En M \$)	Fonds octroyés (En M \$)	Taux de financement
Fonds d'innovation	419	188	45	1023,8	365,1	36
Fonds de relève	499	378	77	76,4	43,8	50,2
Fonds de développement de la recherche universitaire	150	98	65	43,8	61,9	81
Fonds de développement de la recherche dans les collèges	32	19	59	15,7	7,3	46
Total	1080	683		1159,7	464,5	

un investissement de 10,3 millions de dollars pour appuyer 39 projets dont un laboratoire de génie biomédical servant à la conception de membres artificiels plus sophistiqués et une installation informatique dans le domaine des finances et des assurances. L'investissement total de la FCI de 30,2 millions de dollars a permis d'appuyer 98 projets.

Fonds de développement de la recherche dans les collèges – Ce fonds est destiné à aider les collèges, les établissements et leurs centres de recherche



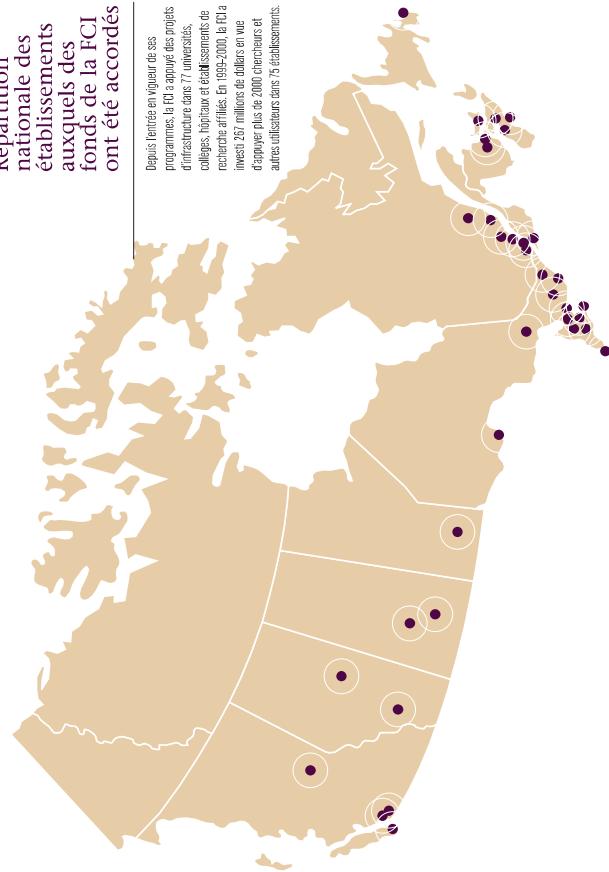
Répartition cumulative par fonds
Au 31 mars 2000

Légende
Fonds d'innovation - 76,6 %
Fonds de relève - 13,3 %
Fonds de développement de la recherche universitaire - 6,5 %
Fonds de développement de la recherche dans les collèges - 1,6 %

affiliés à renforcer leurs infrastructures dans les domaines prioritaires décrits dans leur plan de recherche. Ce fonds permet d'appuyer des projets dont les coûts admissibles peuvent s'élever à un maximum de 800 000 dollars. En 1999-2000, la FCI a investi 7,3 millions de dollars pour appuyer 19 projets dans 15 collèges, notamment un laboratoire spécialisé dans les applications Internet au British Columbia Institute of Technology; le Northern Centre for Technology; le Northern Centre for Sustainable Resources Management au Sault College; des installations de recherche avancée sur les matériaux géosynthétiques et textiles pour la protection de l'environnement et des individus au Collège St-Hyacinthe; et un centre de recherche en géomatique de la côte atlantique au Nova Scotia Community College.

Répartition nationale des établissements auxquels des fonds de la FCI ont été accordés

Dès l'entrée en vigueur de ses programmes, la FCI a appuyé des projets d'infrastructure dans 77 universités, collèges, hôpitaux et établissements de recherche affiliés. En 1999-2000, la FCI a investi 25,1 millions \$ et dédié en vue d'appuyer plus de 2 000 chercheurs et autres utilisateurs dans 75 établissements.



Projets

Contributions* (En M \$)

% Contributions

Contribution de la FCI
<200K \$
200K-1M \$
1-2M \$
2-5M \$
5-10M \$
>10M \$

* Comptabilisées par fonds

Répartition cumulative par fonds et domaines du mandat de la FCI
Au 31 mars 2000

- Répartition cumulative par projet

Au 31 mars 2000

Fonds d'innovation

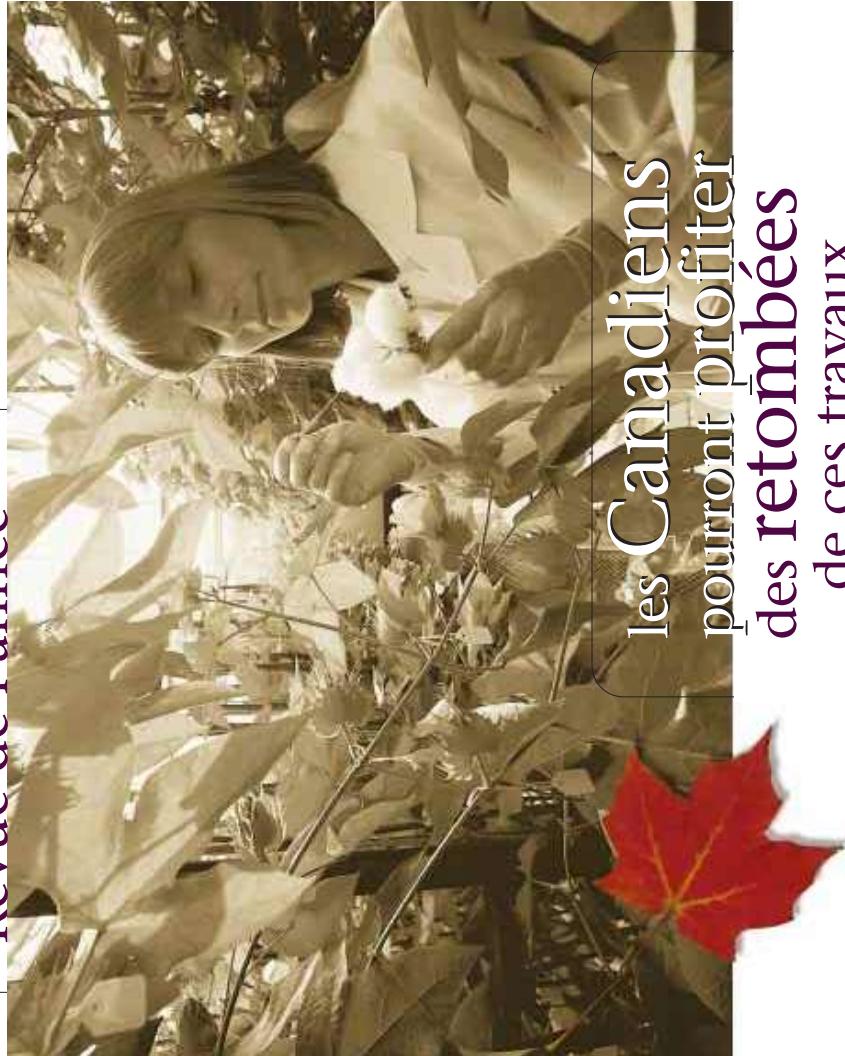
- Répartition cumulative par fonds

Au 31 mars 2000

Comptabilisées avec les domaines d'attribution par la direction du projet.

* Données provenant du système de suivi et de suivi du Projet de lance du site national canadien - InfoNet en vigueur.

Revue de l'année



les Canadiens pourront profiter des retombées de ces travaux

Répondre aux besoins de la communauté de recherche du Canada

La FCI offre aux chercheurs canadiens la possibilité d'entreprendre des projets nouveaux ou ambitieux qui ne pourraient être réalisés autrement. Tout semble indiquer que les carrières de nombreuses personnes sont façonnées par les activités de la FCI et des partenaires de financement.

Les premières retombées des investissements de la FCI sur les établissements et les chercheurs ont été révélées l'automne dernier, lors d'une analyse des rapports préliminaires des établissements et des comptes rendus des projets transmis par les bénéficiaires de contributions. Les résultats publiés dans le rapport d'un expert-conseil indépendant en décembre 1999, ont permis de confirmer que les établissements avaient ré-évalué leur objectifs de développement de la recherche dans le cadre du processus de demande à la FCI. Les candidats ayant reçu l'appui de la FCI ont mentionné que ce processus a produit de nombreux résultats immédiats, notamment :

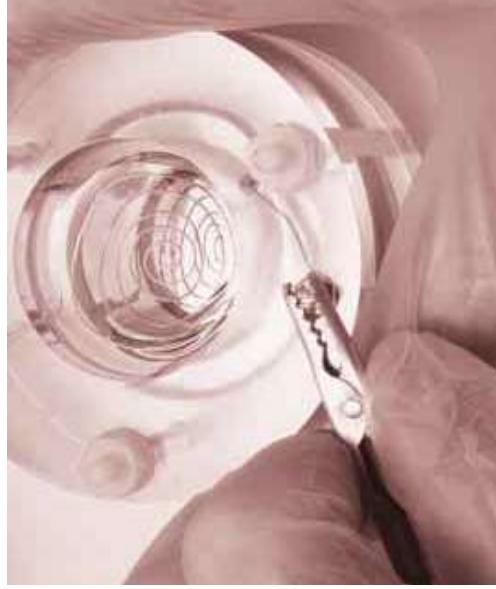
Les établissements ont obtenu un appui important de la part d'autres organismes, particulièrement ceux des gouvernements provinciaux. Même dans les cas où ces organismes appuyaient déjà des établissements, la contribution de la FCI a donné lieu à une augmentation de leur soutien financier.

La FCI a eu un effet bénéfique en contribuant à remonter le moral des chercheurs canadiens.

Des processus efficaces

La FCI continue d'évaluer comment elle répond aux besoins de la communauté de recherche du Canada et de chercher les occasions possibles d'amélioration. Avec pour objectif de fonder ses conclusions sur des données précises, la FCI a retenu les services d'une société d'experts-conseils chargée d'obtenir les commentaires des participants à ses programmes. En août 1999, 161 entretiens approfondis ont été effectués par téléphone avec un échantillon d'établissements qui avaient pris part, avec succès ou non, aux premiers concours de la FCI. Parmi les personnes interrogées

santé et le génie. Ils offrent le potentiel de réaliser des progrès importants dans des domaines comme le commerce électronique, les méthodes de diagnostic médical ou les nouvelles techniques de construction. En bout de ligne, c'est tous les Canadiens et Canadiennes qui pourront profiter des retombées de ces travaux.



figuraient des présidents, des vice-présidents, du personnel du bureau de la recherche ou de liaison dans les universités, des responsables de projet, ainsi que des membres de comités d'évaluation multidisciplinaire.

Les entrevues portaient sur neuf grands thèmes relatifs à l'administration de la FCI dont la qualité du service offert aux récipiendaires, la satisfaction par rapport au processus de demande, les processus d'évaluation et de notification, ainsi que l'administration financière. La plupart des personnes interrogées se sont dites très satisfaites de la performance de la FCI. Compte tenu des commentaires formulés, la FCI a apporté plusieurs changements visant à perfectionner ses procédures administratives notamment une révision et une simplification de son formulaire de demande.

Rapport de vérification interne Processus de versement des contributions

La Fondation canadienne pour l'innovation doit s'assurer de l'efficacité du processus et du contrôle des versements de fonds aux organismes récipiendaires. Afin de garantir objectivement la pertinence et l'efficacité de ce processus et des mesures de contrôle connexes, la FCI a engagé pendant l'année la firme d'experts indépendants Ernst & Young s.r.l. pour effectuer une vérification interne de son processus de versement des contributions. À cette fin, les vérificateurs ont examiné la documentation d'appui, effectué des entrevues avec les employés des et passés en revue un échantillon de boursiers de contribution. Cette vérification interne a permis de confirmer que la FCI a mis en œuvre un processus bien administré et bien contrôlé et que toute la vigilance nécessaire est exercée avant le versement des fonds. Les vérificateurs ont fait une recommandation visant à renforcer certains éléments du processus et la direction de la FCI a mis en œuvre les mesures nécessaires afin de s'y conformer.

Ernst & Young s.r.l.
Mars 2000

chercheurs, des administrateurs et des utilisateurs des résultats de la recherche, ont été choisis pour leur expertise et réputation dans leurs domaines respectifs. La FCI assure la formation de comités équilibrés en recrutant des experts des quatre coins du pays et à l'étranger, et en assurant une représentation linguistique et sectorielle équilibrée ainsi que l'équilibre entre les disciplines et entre le nombre d'hommes et de femmes. Le fait que bon nombre des bénévoles proviennent de l'étranger contribue également à renforcer le processus d'évaluation en assurant que les projets retenus sont compétitifs à l'échelle mondiale.

Les membres des comités d'évaluation multidisciplinaires ne doivent pas représenter ou dédier les intérêts d'une discipline ou d'un organisme en particulier. La mise en application de cette stipulation est assurée par le Code de déontologie de la FCI qui doit être respecté par tous les membres. Ceux-ci doivent également signer une déclaration de confidentialité et de non-divulgation.

Assurer une évaluation rigoureuse et l'imputabilité

Les demandes de financement à la FCI sont examinées en fonction des trois critères suivants :

- la qualité de la recherche proposée et le besoin de l'infrastructure;
- la contribution à l'amélioration de la capacité d'innovation du Canada;
- les retombées potentielles de la recherche pour le Canada.

Chaque demande est examinée par un comité d'évaluation multidisciplinaire selon sa nature et sa complexité, et les décisions sont prises par le Conseil d'administration

de la FCI. Le budget proposé pour chaque projet est soigneusement passé en revue avant tout versement de fonds. Lorsque la contribution de la FCI excède 4 millions de dollars, un projet fait automatiquement l'objet d'une vérification. Un échantillonnage d'autres projets est également vérifié. Une vérification des contributions en regard de l'ensemble des coûts d'un projet est également effectuée afin de s'assurer que les fonds de la FCI et ceux de la contrepartie sont engagés conformément aux fins prévues.

Tout établissement qui reçoit des fonds de la FCI doit soumettre des rapports sommaires, des rapports d'étape et un rapport annuel donnant un aperçu des dépenses réelles et des dépenses projetées ainsi que des fonds de contrepartie correspondants.

Pour s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins prévues, la FCI retient 10 pour cent de sa contribution au titre des dépenses totales de l'année. Cette politique évite un versement excéditaire dans les cas où un projet peut être réalisé pour une somme inférieure aux prévisions budgétaires initiales.

Célébrer l'innovation canadienne

Innovation Canada figure parmi les principales activités de la FCI en 1999-2000. Organisé par la FCI en partenariat avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches médicales et le Conseil de recherches en sciences humaines, cet événement s'est déroulé à Ottawa, du 30 novembre au 2 décembre 1999. Sous le thème «Alliances pour le nouveau millénaire», l'événement a rassemblé quelque 600 représentants des universités, des collèges, des hôpitaux, d'établissements de recherche ainsi que des médias et des secteurs public, privé et bénévole. Environ 50 pour cent des participants représentaient

des établissements de recherche, 25 pour cent différents paliers de gouvernement et 25 pour cent le secteur privé. Les participants comprenaient également un groupe de jeunes innovateurs canadiens qui ont été célébrés pour leurs réalisations et leur avenir prometteur.

Innovation Canada Organismes partenaires

- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG)
- Conseil de recherches médicales
- Conseil de recherches en sciences humaines

Innovation Canada Organismes d'appui

- Alliance canadienne de la technologie de pointe
- Conseil canadien des chefs d'entreprises
- Chambre de commerce du Canada
- R&D
- Association des collèges communautaires du Canada
- Association des industries aéropatariées du Canada
- Association canadienne de la technologie de l'information
- Association des universités et collèges du Canada
- Société royale du Canada
- Le Collège du travail et de l'apprentissage
- L'Académie canadienne du génie
- Forum entreprises-universités
- Le Conference Board of Canada
- Forum des politiques publiques

Recruter des experts

Cette année encore, la FCI a misé sur la contribution de quelque 600 bénévoles à titre de membres des comités d'évaluation multidisciplinaire et de groupes d'experts ou pour agir comme évaluateurs externes. Ces bénévoles, au nombre desquels figurent des

**Innovation Canada
Commanditaires**

- Group financier Banque royale
- Sun Microsystems
- Discovery Channel
- Ernst & Young
- Pratt & Whitney
- Industrie Canada
- Réseau de centres d'excellence

Consul national de recherches

- Musée national des sciences et de la technologie
- BCE Média
- La Baie
- Université Laurentienne

un discours par l'honorable John Manley, ministre de l'Industrie, lors du dîner « Les valeurs de l'innovation »;

un regard sur l'évolution de la nature de l'innovation lors d'une séance présidée par l'honorable Ralph Goodale au cours de laquelle des Canadiens âgés entre 15 et 80 ans ont partagé leur vision de l'innovation au cours du temps passé, présent et futur;

Plus de deux douzaines d'ateliers ont permis d'explorer le vaste sujet de l'innovation de façon pratique et informative, notamment : **Gérer pour réussir** – une discussion sur la façon d'effectuer la recherche pour obtenir les meilleurs résultats possibles.

Les formules gagnantes – une revue de projets réussis de transfert technologique et les raisons de leur succès.

Préparer la relève – un aperçu de l'avenir de la recherche innovatrice au Canada.

Des résumés des discussions sont disponibles en communiquant avec la FCI. Parmi les principaux événements, on comptait :

une séance extraordinaire à la Chambre des communes avec allocutions de bienvenue par le Président de la Chambre des communes, Gilbert Parent, et le Président du Sénat, Gildas Molgat;

la proclamation du 1^{er} décembre comme jour de l'innovation dans la Région de la capitale nationale par le maire d'Ottawa, Jim Watson;

une annonce des personnes nommées en 1999 au Panthéon de la science et du génie canadiens;

l'annonce par l'honorable Gilbert Normand, secrétaire d'état (Recherche, science et technologie) de la création de la nouvelle Bourse d'excellence Michael Smith d'une valeur d'un million de dollars;

et les mécanismes nécessaires pour promouvoir l'innovation dans une vaste gamme de domaines de recherche fondamentale ou appliquée.

Un regard sur l'avenir

Lors du budget fédéral de février 2000, la FCI s'est vue accorder une somme additionnelle de 900 millions de dollars et son mandat a été prolongé jusqu'en 2005. Ce geste est un témoignage du succès de la Fondation au cours des deux dernières années et de la confiance qui lui est accordée pour les cinq prochaines.

La Fondation utilise une partie de ces nouveaux fonds pour répondre aux besoins en infrastructure de 2000 nouvelles chaires de recherche qui seront créées d'ici 2004-2005. Ces nouveaux postes seront affectés conformément aux priorités des universités, tels que l'indiquent leurs plans de recherche stratégiques. Ces chaires permettront d'appuyer des chercheurs de renommée mondiale et des jeunes chercheurs qui ont le potentiel nécessaire pour atteindre le plus haut statut dans leurs domaines respectifs. Ces chaires permettront de créer une masse critique de chercheurs et la FCI veillera à ce qu'ils aient accès aux infrastructures nécessaires pour maximiser leurs contributions au développement et à l'application du savoir.

La FCI prévoit également élargir la portée de son programme de financement actuel en affectant 100 millions de dollars en vue de mettre en œuvre des projets internationaux en association avec des établissements de recherche d'autres pays.

Il y a eu plusieurs dates limites de réception des demandes pour des concours en 1999-2000, et les contributions seront annoncées pendant l'année civile 2000 :



Affirmer le leadership canadien en recherche

le prochain concours seront transmises à l'automne 2000.

Fonds de relève – Il y a eu trois dates de soumission depuis juillet 1999 et les résultats des concours ont été annoncés. Un autre concours s'est terminé au début de mars 2000 et les décisions seront rendues à la fin de mai 2000.

Fonds de développement de la recherche universitaire – Des décisions en matière de financement

ont été prises en juin, octobre et novembre 1999, ainsi qu'en février 2000. Les résultats du concours de novembre ont été annoncés en février, tandis que ceux du concours de février seront rendus public à la fin de mai 2000.

Fonds de développement de la recherche dans les collèges – En mars 2000, la FCI avait reçu 46 demandes pour un total de 19 millions de dollars. Les décisions seront prises par le Conseil d'administration de la FCI en juillet 2000.

« ...un témoignage du succès de la Fondation au cours des deux dernières années... »



assurer notre rôle dans la révolution scientifique et technologique

La FCI a pour mission d'offrir aux chercheurs des établissements canadiens l'équipement et les installations dont ils ont besoin pour effectuer des recherches de pointe et entreprendre des projets compétitifs sur le plan international. Lors du premier concours de financement de la FCI, les établissements et les chercheurs ont présenté de nombreux projets passionnants sur un large éventail de disciplines et de domaines. En permettant aux chercheurs d'acquérir de l'équipement et des installations de pointe, la FCI renforce non seulement leur capacité de former les chercheurs de demain, mais elle affirme également le leadership canadien en science et technologie et assurer notre rôle dans la révolution scientifique et technologique.

 Les études sur les soins de santé pour les enfants et les jeunes pourraient avoir des retombées importantes en permettant de réduire les coûts de traitement des problèmes découlant du tabagisme, de l'exposition solaire et des accidents. Le tabagisme est en hausse de façon alarmante chez les adolescents : on a observé une augmentation de 6 pour cent au début des années 90. L'usage du tabac compte pour environ 23 pour cent des décès canadiens, et il en coûte, selon une estimation conservatrice, plus de 10 milliards de dollars pour traiter l'ensemble des maladies associées au tabac. Le cancer de la peau (mélanome) constitue une autre maladie évitable pour une bonne part, mais malgré les promotions pour l'utilisation d'un écran solaire et les mises en garde contre les dangers liés à l'exposition au soleil, le cancer malin de la peau constitue la quatrième cause de décès liés au cancer en importance chez les personnes âgées de 19 à 45 ans : chaque jour, deux Canadiens décèdent des suites de cette maladie.

Autre problème évitable : les accidents chez les enfants. En 1986 seulement, les blessures accidentelles représentaient près de 14 pour cent (environ 11 milliards de dollars) des coûts de soins de santé. Mais on aurait pu éviter environ 90 pour cent de ces blessures grâce à de simples mesures comme le port du casque protecteur en vélo ou le port de la ceinture de sécurité. Grâce à un financement de la FCJ, des chercheurs de l'**Université de la Colombie-Britannique** mettent au point un programme de recherche sur la promotion de la santé chez les enfants et les jeunes. Leurs conclusions pourraient servir à l'élaboration des politiques du gouvernement au Canada et à l'échelle internationale.

« Étudier la santé des enfants et des jeunes pourrait avoir des retombées importantes... »

principale source d'eau non contaminée pour les humains et le bétail. L'utilisation de produits chimiques pour endiguer la croissance des algues ne peut être qu'une solution temporaire. C'est l'une des raisons pour lesquelles le **Lethbridge Community College** étudie la possibilité d'employer la carpe de roseau et la carpe arganée afin de contrôler biologiquement la croissance des mauvaises herbes aquatiques, comme la jacinthe d'eau, dans les systèmes d'irrigation, les étangs de fermes et les petits réservoirs. La FCJ appuie ce projet en fournissant des fonds pour la mise en place d'une installation de recherche aquicole de pointe : l'Aquaculture Centre of Excellence. Outre l'utilisation des poissons pour lutter contre les mauvaises herbes, les chercheurs sont également conscients de la demande croissante de poissons par les consommateurs. Ainsi, ils étudieront la possibilité d'introduire une souche adaptée de truite arc-en-ciel dans des lacs dont l'eau, par le passé, était trop alcaline pour permettre leur survie.

 Le Canada dispose peut-être des plus vastes réserves prouvées de pétrole lourd et de sables bitumineux du monde, mais il lui faut maintenant une technologie rentable et respectueuse de l'environnement pour exploiter cette ressource. À l'**Université de Regina**, les ingénieurs ont entrepris de relever ce défi à l'établissement de recherche sur le pétrole lourd durable (FRPLD), financé par la FCJ. L'objectif visé est de faire du Canada le producteur de pétrole lourd le plus « intelligent » – c'est-à-dire le plus productif et socialement responsable – du monde au moyen d'une recherche interdisciplinaire novatrice mettant l'accent sur la technologie « verte ». (Toutes les activités de recherche de l'établissement seront guidées par des évaluations d'impact environnemental.) Les chercheurs s'attendent à ce que les résultats de l'FRPLD aient de fortes répercussions sur l'avenir économique du Canada, étant donné que la seule façon pour l'industrie pétrolière de préserver sa part du marché international est de produire une énergie « verte » à des prix concurrentiels.

 La mise au point de méthodes permettant d'améliorer la qualité de l'eau dans les étangs des fermes revêt une importance cruciale pour les collectivités rurales, où les étangs peuvent constituer la

 Le Canada produit en moyenne 56 millions de tonnes de grains (y compris les légumineuses et les oléagineux), dont la valeur approximative est de 6 milliards de dollars. Il est essentiel, tant pour l'économie que pour la santé humaine, d'empêcher les cultures de se détériorer pendant leur stockage. Dans le cadre d'un projet en partie financé par la FCJ, des chercheurs de l'**Université du Manitoba** étudient l'humidité, un des principaux problèmes liés à l'entreposage des céréales, on utilisera des séchoirs à air chaud munis de capteurs de température et d'humidité permettant de trouver un juste équilibre pour éviter un séchage trop poussé qui endommagerait les grains. Comme certains insectes acquièrent une résistance aux pesticides, les chercheurs expérimentent également des techniques pour les limiter physiquement, notamment à l'aide de silos hermétiques et d'unités de traitement des grains à haute température. Ces techniques visent non seulement à conserver davantage de grains, mais aussi à prévenir chez les humains et les animaux d'élever les maladies causées par des grains moisis ou qui renferment des traces de pesticides.

 Les changements environnementaux sont l'un des défis les plus importants auxquels la société est confrontée. L'amincissement de la couche d'ozone, le réchauffement planétaire et la pollution urbaine ont tous des répercussions sur la santé et le patrimoine des Canadiens. Pour mettre en œuvre des politiques destinées à réduire le plus possible les dommages, il est indispensable de comprendre ce qui cause ces changements. Grâce à une contribution de la FCJ, le département de physique de l'**Université de Toronto** est en train de créer un observatoire atmosphérique de pointe. Ce nouvel observatoire permettra la réalisation d'une grande variété de projets de recherche. Actuellement, les scientifiques se concentrent sur la recherche des causes possibles de l'épuisement de l'ozonosphère et des liens qui existent



« ...il est indispensable de comprendre ce qui cause ces changements. »

« La recherche d'un vaccin contre le virus VIH-1, qui cause le SIDA, est une priorité... »

entre la perte d'ozone dans les régions de latitudes moyenne et polaire. Ils cherchent également à déterminer si le Protocole de Montréal, qui régit la production et la libération à l'échelle mondiale des substances appauvrissant la couche d'ozone, a contribué à établir la concentration naturelle d'ozone dans la haute atmosphère. De plus, l'observatoire atmosphérique servira à caractériser et à quantifier les sources, les pluies et les interactions entre les gaz trace troposphériques, particulièrement au niveau de la chimie et de la physique de la pollution urbaine et de son impact sur les concentrations croissantes de gaz à effet de serre.

À l'Université York, des psychologues étudient comment le système visuel humain interprète les surfaces 3D à partir des images 2D formées par les yeux. Grâce à une contribution de la FCI destinée à financer un système de projection stéréoscopique et de puissants ordinateurs graphiques, l'équipe étudie l'interprétation des formes 3D à partir de la texture et de la stéréoscopie. Même si ce projet porte sur des questions scientifiques fondamentales, il a des applications immédiates dans plusieurs domaines. Le travail qui porte sur la texture est utilisé par CAF pour optimiser la représentation graphique des terrains 3D dans un système de réalité virtuelle qui permettra aux pilotes d'hélicoptères de sauvergager de voler par mauvais temps. Les travaux portant sur la stéréoscopie sont utilisés par la société MAX pour améliorer la qualité de ses films 3D. L'ajout de fonctions permettant de suivre le mouvement des yeux et de la tête permettra à l'équipe de mieux comprendre les mécanismes du regard en environnement 3D.



croissant d'infections. À l'Hôpital Sainte-Justine de l'**Université de Montréal**, des immunobiologistes rechercheront des moyens de renforcer le système immunitaire humain contre les attaques du VIH et d'autres virus comme le virus herpétique humain. Grâce à des fonds de la FCI, l'université construit un nouveau laboratoire dont la coûte de confinement correspond à un « niveau de biosécurité 3 », essentiel à l'étude des maladies infectieuses. Les chercheurs s'attendent également à ce que leurs études jouent un rôle important dans la compréhension de la résistance des micros aux médicaments antiviraux et dans la mise au point de nouveaux médicaments. Ils cherchent également à tester des extraits d'herbes exotiques qui pourraient avoir des propriétés anti-VIH et qui pourraient être immédiatement utiles aux malades infectés.

Le cancer est un problème de société sans commune mesure avec toute autre maladie. Ce mal frappe une personne sur trois. Avec le vieillissement de la population, son incidence ne cesse de croître. L'appui de la FCI permettra à l'Université Laval** de regrouper à l'Hôtel-Dieu de Québec les forces vives de la lutte contre le cancer de la région de Québec. L'expertise en recherche fondamentale et en recherche clinique du Centre de recherche en cancerologie de l'Université Laval est déjà abondamment reconnue. Avec l'appui de la FCI, l'Université Laval pourra mettre sur pied le Centre de recherche clinique et évaluative en oncologie. Le centre reviendra un environnement de recherche et de soins unique au Québec. Lieu d'interface exclusif à la recherche sur le cancer, il permettra une communication directe entre les personnels scientifique, médical et paramédical de l'hôpital et les patients. Il généralisera l'approche multidisciplinaire en oncologie et permettra aux médecins épidémiologistes déjà en place de développer de nouveaux projets de recherche dans deux domaines particuliers : la nutrition et la chimioprévention des cancers. Ces**

approches douces et peu coûteuses pourraient améliorer considérablement la qualité de vie des patients, prolonger leur vie et permettre des économies au système de santé.

Les physiciens de l'Université du Nouveau-Brunswick** (UNB), à Fredericton, cherchent à mettre au point des « structures intelligentes » en incorporant des sensseurs à fibre optique répartis dans les matériaux composites destinés aux aéronefs. Grâce à une contribution de la FCI destinée à l'équipement électronique et à l'équipement de fabrication, des chercheurs appliqueront une puissante capacité de détection par fibre optique à double fonction qui permet de surveiller simultanément les contraintes et la température pendant le durcissement. Dans le matériaux composite fini, le détecteur incorpore peut aussi contrôler l'état des systèmes en décelant les dommages causés par une charge mécanique. Comme les structures intelligentes visent l'industrie de l'aérospatiale, l'UNB collabore avec des scientifiques de l'Institut de recherche aérospatiale à Ottawa. On prévoit également que la technologie mise au point fasse son chemin dans les secteurs de l'électronique et des soins de santé, ainsi que dans l'infrastructure civile. Ainsi, le détecteur à fibre optique pourrait servir à surveiller les calculs biliaires pendant leur destruction avec des micro-ondes, ou déceler des dangers liés à la détérioration des gazoducs, qui pourraient être déclenchés avant l'apparition de fissures. Les recherches permettront de créer de nouvelles connaissances et de nouveaux outils en vue d'améliorer notre compréhension de l'incorporation des fibres, de l'optimisation de la fabrication des matériaux composites et de la relation entre les contraintes résiduelles et les défaillances résultant des procédés.**

Mentionnez le mot « laser » et des visions du Jedi maniant son sabre lumineux viennent immédiatement à l'esprit. Mais le système laser femtoseconde l'isaphir que les scientifiques de l'Université Dalhousie** ont ajouté à leur laboratoire de chimie, avec l'aide de la FCI, se mesure à des substances et non pas à des guerriers. Ce système laser est en effet conçu pour mesurer des réactions chimiques ultrarapides au moyen d'impulsions lumineuses incroyablement courtes et intenses. L'information que ce système laser de pointe permet d'obtenir au sujet des réactions chimiques est essentielle à la mise au point de médicaments et de nouveaux matériaux artificiels photosynthétiques, en plus de réduire les émissions industrielles toxiques, en plus de réduire les particulièremment dans l'industrie des pâtes et papiers. Lorsqu'on produit du papier, on cherche à obtenir le papier le plus blanc au coût le plus bas et avec l'impact environnemental le plus faible.**

Les chercheurs de Dalhousie espèrent que leurs travaux leur permettront certaines réalisations : découvrir de nouvelles façons de produire la pâte de haute qualité qui ne jaunira pas lorsqu'elle sera exposée à la lumière et des moyens d'obtenir un meilleur rendement en pâte à partir des forêts canadiennes qui s'amenuisent.

« Les recherches permettront de créer de nouvelles connaissances et de nouveaux outils... »

Responsabilité en matière d'information financière

Les états financiers de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ont été préparés par la direction de la FCI qui est responsable de l'intégrité et de l'exactitude des données présentées. Dans certains cas, ces données peuvent comprendre des montants qui ont été établis d'après les meilleures estimations et le meilleur jugement possibles. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus, y compris les recommandations comptables pour les organisations sans but lucratif au Canada. L'information financière qui figure dans le présent Rapport annuel est conforme aux états financiers.

En s'acquittant de ses responsabilités par rapport à l'intégrité et à l'exactitude des états financiers et des systèmes comptables à partir desquels ils sont établis, la direction est responsable de maintenir un système de contrôles internes adéquat. Ce système est conçu afin de garantir que les transactions soient autorisées, que les avoirs soient protégés et que les dossiers nécessaires soient tenus à jour. De plus, nos vérificateurs externes valident notre système, examinent et évaluent périodiquement les livres comptables et les contrôles internes et font état de leurs conclusions à la direction. Les observations et recommandations des vérificateurs externes sont transmises au Comité de la vérification et des finances de la FCI et au conseil d'administration.

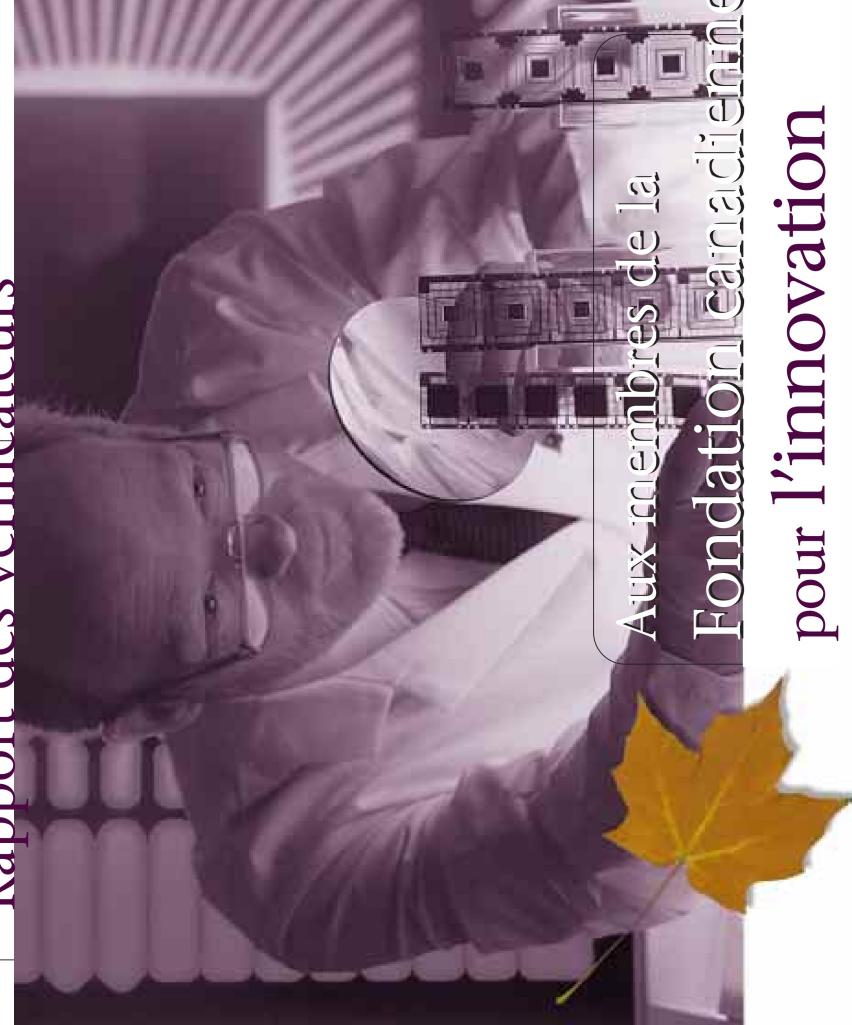
Par l'intermédiaire de Comité de la vérification et des finances, le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction relativement à l'information financière. Le Comité examine les états financiers et recommande au conseil de les approuver et de les soumettre aux membres. Les autres responsabilités premières du Comité comprennent l'examen des budgets, des procédures de contrôles internes, des investissements et la formulation de conseils aux administrateurs en ce qui touche la vérification et l'information financière.

La firme de vérificateurs indépendants Ernst & Young s.r.l., nommée par les membres de la FCI sur recommandation du Comité de la vérification et des finances, a examiné les états financiers. Son rapport figure dans les pages suivantes. Les vérificateurs indépendants ont un accès complet et sans restriction au Comité de la vérification et des finances et au conseil d'administration pour discuter de la vérification elle-même et de ses résultats en ce qui a trait à l'intégrité des comptes rendus financiers et de la pertinence du système de contrôles internes.


Lorne A. Babiu
Président,
Comité de la vérification
et des finances


Manon Harvey
Vice-présidente,
Finances

Rapport des vérificateurs



AUX MEMBRES DE LA FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation canadienne pour l'innovation au 31 mars 2000 et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fondation au 31 mars 2000 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Ernest Young s.r.l.

Comptables agréés

Ottawa, Canada,
le 5 mai 2000.

Etat des résultats

Exercice terminé le 31 mars

	2000 \$	1999 \$
Produits		
Constatation des apports reportés liés à l'octroi de montants aux bénéficiaires admissibles	114 173 727	27 304 113
Constatation des apports reportés liés aux charges de fonctionnement de la période	4 041 827	3 382 849
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	54 030	57 005
	118 269 384	30 743 967
Charges		
Octroi de montants aux bénéficiaires admissibles	114 173 727	27 304 113
Charges générales et administratives	4 041 827	3 382 849
Amortissement des immobilisations	54 030	57 005
	118 269 384	30 743 967
Excédent des produits sur les charges	-	-

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Bilan

Au 31 mars

	2000 \$	1999 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	-	-
Éléments hors caisse	-	-
Amortissement des immobilisations	54 030	57 005
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(54 030)	(57 005)
Augmentation nette des apports reportés liés aux charges d'exercices futurs	1 033 437 842	11 932 870
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liés au fonctionnement	(2 566 749)	(481 965)
Rentrees nettes liées aux activités de fonctionnement	1 030 871 093	11 450 905
Activités de financement et d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(12 160)	(34 153)
Augmentation des apports reportés liés aux immobilisations	12 160	34 153
Acquisition nette de placements	(130 438 177)	(9 282 370)
Sorites nettes liées aux activités de financement et d'investissement	(130 438 177)	(9 282 370)
Augmentation de l'encaisse	900 332 916	2 168 635
Encaisse, début de l'exercice	2 322 348	334 013
Encaisse, fin de l'exercice	902 355 464	2 522 568
Actifs nets	-	-
Actifs nets	1 875 830 736	839 709 446

Voir les notes afférentes aux états financiers.

	2000 \$	1999 \$
Actif		
Encaisse	902 955 464	2 522 548
Intérêts et autres débiteurs	20 459 613	15 162 412
Placements [note 2]	952 266 875	821 828 698
Charges payées à l'avance	23 557	28 591
Immobilisations [note 3]	125 227	167 097
	1 875 830 736	839 709 446
Passif et actifs nets		
Crediteurs et charges à payer	2 925 509	200 191
Apports reportés [note 4]	-	-
Charges d'exercices futurs	1 872 780 000	839 342 158
Immobilisations	125 227	167 097
Engagements [note 5]	1 872 905 227	839 509 255
Actifs nets	-	-
Actifs nets	1 875 830 736	839 709 446

Voir les notes afférentes aux états financiers.

31 mars 2000

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2000

1. Principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus.

(a) Constatation des produits

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui se composent de subventions gouvernementales et, possiblement, de dons d'autres provenances.

En vertu de la Loi d'exécution du budget de 1997 [la « loi »], la Fondation a reçu une subvention initiale de 800 000 000 \$ du gouvernement du Canada, à laquelle s'ajouta des intérêts courus de 364 384 \$, à être détenue, investie, gérée et déboursée en vertu de la loi et de l'accord de financement connexe conclu entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Une subvention additionnelle de 200 000 000 \$ a été octroyée à la Fondation à même le budget fédéral de 1999 et une subvention de 900 000 000 \$ a été octroyée à même le budget fédéral de l'année 2000. Ces deux subventions ont été reçues durant l'exercice. Ces fonds, de même que tout revenu de placement futur, serviront à octroyer des montants aux bénéficiaires admissibles et à payer les charges de fonctionnement ainsi que les acquisitions d'immobilisations de la Fondation conformément aux dispositions de la loi et aux conditions stipuées par l'accord de financement. Ces subventions et tout intérêt futur gagné sur les montants investis seront reportés et constatés à titre de revenu au cours des périodes ultérieures au fur et à mesure que des dépenses seront engagées par la Fondation. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux équivalant au taux d'amortissement lié aux immobilisations correspondantes.

(b) Octroi de montants aux bénéficiaires admissibles

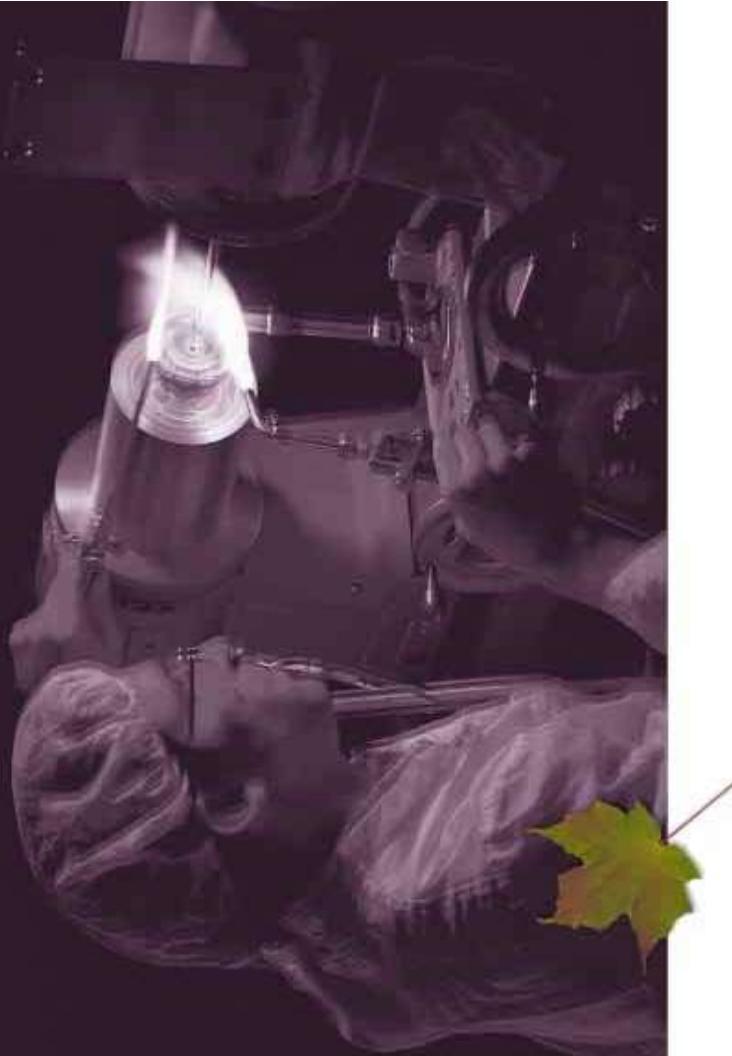
L'octroi de montants aux bénéficiaires admissibles est reconnu comme charge lorsque les fonds sont déboursés.

(c) Placements

Les placements sont comptabilisés au coût. Les primes ou escomptes sont amortis sur la durée restante des placements. Si la valeur marchande des placements devient inférieure au coût, et que ce déclassement de la valeur est considéré comme étant permanent, la valeur des placements est réduite à la valeur marchande.

Généralités

La Fondation canadienne pour l'innovation [la « Fondation »] a été constituée en société en vertu de la Partie I de la Loi d'exécution du budget de 1997, le 25 avril 1997, dans le but de fournir un soutien financier pour la modernisation de l'infrastructure de la recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire et les hôpitaux de recherche au Canada, dans les domaines des sciences, du génie, de la santé et de l'environnement.



31 mars 2000

(d) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations, s'il y a lieu, sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les coûts afférents aux réparations et à l'entretien sont passés en charges. Lorsqu'une immobilisation ne permet plus à la Fondation de fournir des services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en appliquant les taux annuels suivants :

Améliorations locatives	Sur la durée du bail de 5 ans
Mobilier et autre matériel	20 %

2. Placements

Les placements se composent des instruments financiers suivants :

	31 mars 2000	31 mars 1999
	Coût \$	Valeur marchande \$
	Coût \$	Valeur marchande \$
Fonds du marché monétaire	61 721 415	61 785 147
Obligations	880 545 460	880 482 980
	932 266 875	942 248 127
		827 550 786

31 mars 2000

4. Apports reportés

(a) Charges d'exercices futurs

Les apports reportés représentent des subventions affectées d'origine externe non dépenées relativement à l'octroi de montants aux bénéficiaires admissibles et au paiement des charges de fonctionnement des exercices futurs.

	2000 \$	1999 \$
Solde au début de l'exercice	839 342 158	827 409 288
Plus subventions reçues	1 100 000 000	—
Plus revenu de placement affecté gagné	51 665 556	42 654 185
Moins montant constaté à titre de revenu	(118 215 554)	(30 866 067)
Moins montant affecté à l'acquisition d'immobilisations	(12 160)	(34 355)
Solde à la fin de l'exercice	1 872 780 000	839 342 158

(b) Immobilisations

Les apports de capital reportés liés aux immobilisations représentent les montants non amortis des subventions affectées reçus et utilisés pour acquérir des immobilisations. L'amortissement des apports de capital est inscrit à titre de revenu dans l'état des résultats de la même façon que l'amortissement des immobilisations correspondantes.

	2000 \$	1999 \$
Solde au début de l'exercice	167 097	189 749
Subventions affectées utilisées pour acquérir des immobilisations	12 160	34 353
Moins le montant amorti au revenu	(54 030)	(57 015)
Solde à la fin de l'exercice	125 227	167 097

Capital assets consist of the following:

	31 mars 2000	31 mars 1999	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Amortissement cumulé \$
Améliorations locatives	31 809	17 233	31 809
Mobilier et autre matériel	251 830	141 239	239 730
	283 659	158 472	271 539
Amortissement cumulé	(158 472)	(104 442)	(104 442)
Valueur comptable nette	125 227	167 097	167 097

31 mars 2000

5. Apports affectés et actifs nets

Tous les actifs nets de la Fondation sont sujets à des affectations d'origine externe conformément aux exigences de la Loi d'exécution du budget de 1997 qui régit la Fondation et aux conditions de l'accord de financement conclu à cet égard entre la Fondation et le gouvernement du Canada. Le revenu de placement qui sera gagné sur la subvention reçue du gouvernement du Canada est également affecté. Par conséquent, la totalité des actifs nets de la Fondation sont reportés et constatés à titre de revenu au fur et à mesure que des dépenses sont engagées, ainsi, il n'y a jamais de solde d'actifs nets. Aucun état de l'évolution des actifs nets n'a été dressé étant donné qu'il n'apporterait pas d'information supplémentaire utile.

6. Engagements

La Fondation s'est engagée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000 à octroyer un montant maximum de 266,7 \$ millions [1999 – 197,8 \$ millions]. Un montant de 114,2 \$ millions [1999 – 27,3 \$ millions] a été déboursé à des bénéficiaires admissibles au cours de l'exercice. À ce jour, la Fondation s'est engagée à octroyer un montant maximal de 464,5 \$ millions, duquel 141,5 \$ millions a été déboursé en date de fin d'exercice. Le solde sera inscrit comme charge aux exercices futurs lorsque les montants seront déboursés.

La Fondation a signé au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1998 un contrat de location pour les locaux qu'elle occupe au 350, rue Albert, à Ottawa, pour une durée de cinq ans. La Fondation a également des contrats de location-exploitation pour son matériel informatique. Les loyers annuels minimums s'élèvent à environ 342 000 \$.

7. Régime de retraite

Les employés de la Fondation ont le choix d'adhérer au régime de retraite de l'Association des universités et collèges du Canada [AUCC], régime à cotisations déterminées géré par Integra Capital Management. Les cotisations que l'employeur a versées au régime au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000 ont totalisé 23 876 \$ [1999 – 24 149 \$].

8. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs et des créditeurs ainsi que des charges à payer se rapprochent de leur juste valeur étant donné la période relativement courte d'ici l'échéance des instruments financiers. La juste valeur des placements dont l'échéance est plus longue, fondée sur le cours du marché à la fin de l'exercice, est indiquée à la note 2.

9. Situation fiscale

La Fondation est une entité non imposable aux termes du paragraphe 149(1)(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.